

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 23 JANVIER 2025

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 37
 Pouvoirs : 10
 Votants : 46

Date de convocation et d'affichage :

17 janvier 2025

Numéro :

D20250123_17

Objet :

Création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Crans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	C. MONIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	I.DUBOIS
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	T. JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS**

Rapporteur : **Christophe MONIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'arrêté préfectoral en date du 17/10/2022 modifiant les statuts de la Communauté de communes de la Dombes,
Vu les articles 541-1, 541-15-1 et R514-41-19 et suivants du Code de l'Environnement,
Vu la loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article 541-1 du Code de l'Environnement,
Vu le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,
Vu la délibération 23-239 du 16/11/2023 engageant la CC Dombes à élaborer un PLPDMA,

La Communauté de communes de la Dombes, par délibération du 16 novembre 2023, s'est engagée dans l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets

Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en concertation avec les acteurs locaux de son territoire.

Conformément au décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux PLPDMA, « *une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat.* »
Cette CCES « définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission ».

La composition de la Commission n'est pas imposée par la réglementation, mais doit permettre de consulter et d'impliquer les différents acteurs locaux agissant dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets.

Dans cette optique, la Commission créée pour l'élaboration et le suivi du PLPDMA est constituée des collèges suivants :

- Collège 1 : Elus de la Communauté de communes de la Dombes
- Collège 2 : Partenaires institutionnels
- Collège 3 : Représentants de la société civile et bailleurs sociaux

La proposition de composition détaillée des collèges est la suivante :

Elus de la Communauté de communes de la Dombes

- Présidente et Vice-Président à l'Environnement/ Déchets
- 10 Membres du Bureau et des Commissions thématiques

Partenaires institutionnels

- ADEME
- Région Auvergne Rhône-Alpes
- Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) de l'Ain

Représentants de la société civile et bailleurs sociaux

- Conseil de développement de la Dombes
- Association TREMLIN
- Association ECOSOLID'ERE
- Centres sociaux du territoire
- Bailleurs sociaux du territoire

Les structures retenues seront informées, afin de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la CCES. La CCES désignera lors de sa première réunion constitutive son Président ainsi que le service chargé de son secrétariat.

Les membres seront ensuite réunis plusieurs fois sur toute la durée d'élaboration du PLPDMA selon un programme de travail et des modalités de concertation adoptés par la CCES lors de sa première réunion constitutive. Elle se réunira ensuite une fois par an afin d'évaluer et d'ajuster le programme d'actions.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la création et la composition des membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suive (CCES) dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),
- D'autoriser Madame la Présidente à signer et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 45 voix pour, 1 contre et 1 abstention :

- **D'approuver** la création et la composition des membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suive (CCES) dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré, le 23 janvier 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

